



Toute l'équipe de Hand Infos vous souhaite une très bonne année 2006



## COUPE D'EUROPE FEMININE

### • Coupe de l'EHF

**CJF Fleury les Aubrais / GAS Anagninisi Artas (GRE)**

Match aller : dimanche 8 janvier 2005 à 16h00 au Palais des Sports d'Orléans d'Orléans

Match retour : WE 14/15 janvier 2006

**HB Metz Moselle Lorraine / ZRK Tvin Trgocentar, Virovitica (CRO)**

Match Aller : WE 7/8 janvier 2006

Match Retour : samedi 14 janvier 2006 à 20h00 au Palais Omnisports "Les Arènes" de Metz

### • Coupe des vainqueurs de coupe

**AC Ormi Patras (GRE) / ES Besançon F.**

Match Aller : WE 7/8 janvier 2006

Match retour : dimanche 15 janvier 2006 à 18h00 au Palais des Sports de Besançon.

### • Challenge CUP

**ZRK « Borac » Banja Luka (BIH) / Mérignac HB**

Match Aller : WE 7/8 janvier 2006

Match Retour : dimanche 15 janvier à 16h00 à la Salle Jean Dauguet de Bordeaux



## LE HAND A LA TV ET A LA RADIO

Sur Sport + (partenaire officiel de la FFHB) :

### • Challenge Marrane

05 janvier 2006 à 20h00 en direct : France – Pologne

06 janvier 2006 à 20h00 en direct : France – Portugal

08 janvier 2006 : place 3-4 ou finale en fonction de la place de la France (15h ou 17h)

### • Match amical (préparation Euro Masculin)

10 janvier 2006 à 19h30 en direct : France / Pologne

### • Championnat d'Europe masculin en Suisse

Du 26 janvier au 2 février : 20 rencontres diffusées dont tous les matches de la France

### • Division 1 féminine

21 janvier 2006 à 19h30 en direct : Metz / Le Havre

07 février 2006 à 19h30 en direct : Dijon / Mérignac

04 mars 2006 à 19h30 en direct : Besançon / Metz

### • Coupe de la Ligue féminine de handball

26 février 2006 à 15h00 en direct : finale

Retrouvez toutes les retransmissions TV sur

<http://www.ff-handball.org/ffhb/html/actu/tv.php>



## COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

REUNION DU 20/12/2005

### • Blâme :

Club HBC AURILLAC,

motif : Pénétration intempestive des joueurs sur le terrain en fin de match

Club OC CESSON,

motif : Pénétration intempestive des joueurs sur le terrain en fin de match

### • Avertissement :

Joueur BOULAIS Mickaël (NEUILLY PLAISANCE SP.),

motif : Attitude antisportive grossière sur adversaire

### • Deux dates de suspension dont une avec sursis :

Joueur JEAN Alain (HBC PORNIC),

motif : Propos injurieux à arbitres pendant match

Joueur AMADDAH Nordine (HBC SEREMANGE ERZANGE),

motif : Irrégularité grossière sur adversaire à l'ultime minute

### • Deux dates de suspension fermes :

Joueur ROHART Frédéric (NEUILLY PLAISANCE SP.),

motif : Propos injurieux à arbitres pendant match



## APPELS A CANDIDATURES

### • Organisation des Franco Allemand avec l'équipe de France masculine Jeune du 8 au 15 juillet 2006.

La date de remise du dossier de candidature est fixée au 15 janvier 2006.

### • Organisation de la finale de la Coupe de France masculine le 6 mai 2006.

La date de remise du dossier de candidature est fixée au 15 janvier 2006.

### • Organisation d'un match France A masculin - Tunisie le mercredi 12 avril 2006

La date de remise du dossier de candidature est fixée au 15 janvier 2006.

Les cahiers des charges sont à retirer auprès de Frédéric Morel - Service Relations Extérieures - tél : 01 46 15 74 50 - mail : f.morel@ff-handball.org



## MODIFICATIONS COORDONNEES CLUBS

### • HB Valréas :

Correspondant général : il s'agit de M. DURAND Jean Marie (et non pas Mme)

### • Bois Colombes :

Correspondant général et personne à contacter en cas d'urgence : M. Christian Bastardie Gymnase Albert Smirlian 7/17 rue Hoche 92270 Bois Colombes, B/ 01 42 42 91 11 – 01 42 42 14 14 – Portable 06 79 12 36 88

### • US Lagny

Changement numéro de fax : 01 64 30 12 69

### • N2F Plouvorn Handball

Coordonnées correspondant général : Chez Mme Nelly CARDINAL – Kéridiou - 29400 PLOUGOURVEST - tél : 06 61 32 59 83 - Adresse e-mail : handplouvorn@aliceadsl.fr

### • N3M-M18F CSA Kremlin bicêtre

Changement adresse e-mail du club : quic94@noos.fr (M. Didier Laloux)

### • N1F-M18F AS Montigny Le Bretonneux HB

Nouvelles coordonnées correspondant général : secrétariat HB - B.P. 50075 - 78185 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

### • N3M La Valette HB

Changement adresse e-mail du correspondant général M. Boulen Philippe : pboulen@wanadoo.fr



## APPEL A CANDIDATURES FINALITE 2005/2006

Comme chaque année, la C.O.C./F.F.H.B. fait appel à candidatures auprès des clubs, comités, ligues, pour l'organisation de certaines finales de championnat de France se déroulant sur terrain neutre.

### Elles concerneront pour cette saison :

- Finale championnat de France moins 18 ans Masculins fixée les 10 et 11 juin 2006 pour cause de joueur(s) sélectionné(s) en France Jeune du 29/5 au 5/6 (qualif. Euro) et pouvant disputer les finalités moins 18 ans.
- Finale championnat de France moins 18 ans Féminins les 3 et 4 juin 2006
- Finale challenge de France moins de 18 ans Masculins les 3 et 4 juin 2006
- Finale challenge de France moins de 18 ans Féminins les 3 et 4 juin 2006

### Déroulement des différentes compétitions moins de 18 ans :

- Championnat de France moins de 18 ans masculins, les 10 et 11 juin 06 (4 matchs) samedi : - demi-finales ; dimanche : finale et match 3/4. Participation financière : 230 €
- Challenge de France moins de 18 ans masculins, les 3 et 4 juin 06 (4 matchs) samedi : demi-finales ; dimanche : finale et match 3/4. Participation financière : 230 €
- Championnat de France moins de 18 ans féminins, les 3 et 4 juin 06 (4 matchs) samedi : demi-finales ; dimanche : Finale et match 3/4. Participation financière : 230 €
- Challenge de France moins de 18 ans féminins, les 3 et 4 juin 06 (4 matchs) samedi : demi-finales ; dimanche : Finale et match 3/4. Participation financière : 230 €

En sus de la participation financière, les frais d'arbitrage, table de marque sont à la charge de l'organisateur.

Pour chaque finale : si aucune candidature n'est proposée, la commission confiera l'organisation à l'un des participants.

- **Date butoir de demande cahier des charges : 6 FEVRIER 2006**
- **Retour des candidatures : 24 FEVRIER 2006**
- **Décision COC "attribution des lieux de finalités" : 9 MARS 2006**

Le cahier des charges (disponible à partir du 19 décembre 2005) est à demander par écrit au secrétariat de la C.O.C./F.F.H.B. Email : c.democrite@ff-handball.org



## INVERSIONS DE MATCH

- **Championnat M18M/5 1ère journée 7/8 janvier 2006**  
- AS Saint Ouen l'Aumône / SC Sélestat HB
- **Challenge M18F/6 3ème journée 21/22 janvier 2006**  
- HBC Kingersheim / HBC Semur en Auxois
- **Championnat M18F/2 3ème journée 21/22 janvier 2006**  
- Nantes LA HB / HBC Libourne
- **Championnat M189M/5 5ème journée 4/5 février 2006**  
- SC Sélestat HB / Beex VA HB P. Montbeliard HB
- **Challenge M18M/5 2ème journée 14/15 janvier 2006**  
- RC Epernay HB / ASL Robertsau
- **Challenge M18M/3 Aller : 1ère journée — WE du 7/8 janvier 2006**  
Retour : 6ème journée WE 25/26 février reportée au WE du 4/5 mars 2006  
- CPB Rennes / CL Tourlaville HB
- **16ème de finale de coupe de France Fille WE 7/8 janvier 2006**  
CA Bègles / Aunis HB La Rochelle Périgny



## REPORTS DE MATCH

- **N3M/7 18ème journée WE 11/12 mars 2006**  
HB Rhônes Eyrieux / Sanflo Murat HB - Avancée au WE du 4/5 mars 2006
- **Championnat M18M/1 6ème journée WE 25/26-2-2006**  
- Tournefeuille HB / Toulouse Union HB - Avancée au 11/12 février 2006
- **Championnat M18M/15ème journée WE du 4/5 février 2006**  
HBC Espalion / Toulouse Union HB - Reportée au 18/19 février 2006



## EXTRAIT PV BUREAU DIRECTEUR

L'intégralité des PV est disponible sur le site internet de la FFHB

Bureau Directeur du 22 décembre 2005

**Présents : Jacques Bettenfeld, Francis Arnault, Claude Perruchet, Alain Koubi**  
**Excusés : Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Scarsi**  
**Assistent : Olivier Mangin**  
**sous la présidence de André Amiel.**  
**La séance est ouverte à 18h. La réunion se tient sous la forme d'une réunion téléphonique.**

1 – Vu le décret du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 15-2 de la loi du 16 juillet 1984 et relatif à la licence d'agent sportif, modifié par le décret du 27 avril 2004, notamment son article 9, vu le dossier présenté par Jacques Bettenfeld, président de la commission des agents, le Bureau Directeur arrête le programme et les épreuves de l'examen d'agent sportif de Handball, et valide la composition de la commission d'examen, tels que décrits dans le dossier présenté.

2 – Le Bureau Directeur évoque le jugement du tribunal administratif de Cergy Pontoise annulant la décision du jury d'appel du 23 juillet 2004 ayant exclu le club de Villepinte du secteur Elite pour la saison 2004/2005, au motif que le jury d'appel était ce jour là irrégulièrement composé. Le Bureau Directeur est dans l'attente des avis de ses conseillers quant aux conséquences juridiques et sportives de ce jugement, ainsi que sur l'opportunité d'un recours éventuel.

3 – Le Bureau Directeur évoque la situation financière de la Ligue de Guadeloupe.

4 – Projet informatique

Le Bureau Directeur prend connaissance des derniers éléments de la négociation avec la société Aptus aux suppléments de charge consécutifs à la mise à jour complète des spécifications de l'application (voir procès verbaux des réunions du Bureau Directeur du 16 octobre, point 8.1, et du 28 octobre, point 4).

**La séance est levée à 19h.**



## EXTRAIT PV CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'intégralité des PV est disponible sur le site internet de la FFHB

Conseil d'Administration des 2-3 décembre 2005

**Présents : Monique Ansquer, Gilles Basquin, Evelyne Beccia, Jacques Bettenfeld, Joël Delplanque, Marcel Dijoux, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, François Garcia, Michel Grouet, Jean-Pierre Habay, Laurent Jançon, Alain Koubi, Jean Laterrot, Jean-Claude Legal (le3), Jean Lelong, Christian Liénard, Odile Marcet, Claude Perruchet, Michel Persiaux, Jean-Paul Renaud, Patricia Saurina, Francis Serex, Jacques Taillefer**  
**Excusés : Grégory Anquetil, Francis Arnault, Jean-Charles Bouillot, Jean Férignac, Pierre-Michel Ferry, Jean-Claude Moreau, Véronique Pecqueur-Rolland, Claude Scarsi, Alain Smadja**

**Absent : Claude Bouligaud**

**Assistent : Jean-Pierre Lacoux, Olivier Mangin**

**sous la présidence de André Amiel**

Vendredi 2 décembre

**La séance est ouverte à 16h30, au siège de la FFHB.**

1 – En préambule à sa réunion et en présence du personnel fédéral, le Conseil d'Administration assiste à une présentation de l'avancement du projet informatique et de la maquette de l'application, au cours de laquelle interviennent Claude Perruchet, Cyril Collin, Philippe Soupirot et Olivier Mangin (annexe 1). Lors du débat qui suit cette présentation, il est annoncé que, pour faciliter le travail des Ligues lors de l'installation de l'application, la Fédération a décidé de prendre en charge la saisie de 275 000 fiches individuelles correspondant au nombre de licences compétitives de la saison 2004 – 2005.

2 – Suite aux décès de Jean-Pierre Echeverry, ancien joueur emblématique de l'équipe de France et ancien CTR, et de Thierry Ngninteng, joueur de club du Tremblay en

France, le Conseil d'Administration adresse à leurs familles et à leurs proches ses plus sincères condoléances.

3 – Le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration des 4 et 5 mars 2005 est adopté.

#### 4 – Organisation du Mondial féminin 2007

4.1 – Le Président André Amiel rend compte des premiers travaux :

- organisation générale calquée sur celle qui a donné satisfaction en 2001, structures nationales : comité national d'organisation, comité de direction, direction opérationnelle, et structures locales : comités locaux d'organisation, cellules opérationnelles, avec une réelle féminisation.

- décision du Bureau Directeur, le 16 octobre, de retenir la candidature de Mr Michel Jacquet pour le poste de directeur opérationnel.

- validation par le Bureau Directeur de la composition du comité de direction : André Amiel, Monique Ansquer, Philippe Bana, Evelyne Beccia, Jacques Bettenfeld, Alain Koubi, Christine Maillot, Marie-Odile Mally, Véronique Pecqueux-Rolland, Brigitte Penati, Patricia Saurina, Jacques Taillefer, auxquels s'ajouteront un conseiller du Président et un représentant de la DTN.

- établissement du calendrier prévisionnel pour le choix des sites :

- envoi du cahier des charges pour les organisateurs locaux avant le 15 novembre 2005,

- retour des candidatures pour le 15 décembre 2005,

- analyse des dossiers et visite de tous les sites par un groupe d'experts en janvier 2006,

- audition de tous les candidats par le comité de direction entre le 6 et le 10 février 2006,

- choix des sites le 18 février 2006,

- et, enfin, validation par l'IHF.

Plusieurs intervenants considèrent que le délai du 15 décembre pour le retour des dossiers de candidature est trop court.

- le comité national d'organisation, qui, autour du Bureau Directeur, comprendra des représentants du Ministère chargé des sports, du CNOSF, de l'IHF ainsi que des représentants des comités locaux d'organisation, sera mis en place après le choix des sites.

4.2 – Le Président André Amiel rend compte de sa rencontre, le 25 novembre, avec la mairie de Paris, dont la volonté d'implication dans cet événement est grande. La collaboration FFHB/mairie de Paris sera décrite dans une convention.

4.3 – Le Président André Amiel rend compte de sa rencontre, le 28 novembre, avec le Conseil Régional d'Ile de France, lui aussi très favorable à une collaboration avec la FFHB sur cet événement, par l'intermédiaire, également, d'une convention.

#### 5 – Assemblée générale 2006

5.1 – Michel Grout fait le bilan des vœux reçus : 36 vœux émanant de 13 Ligues, et concernant principalement les domaines suivants : mutations d'arbitres et de joueurs, règlement général des compétitions nationales, droits de formation, utilisation de la carte fédérale, règlement disciplinaire, licenciés de moins de 9 ans, réunion des secrétaires généraux. L'ensemble des vœux a été transmis aux commissions nationales et au Conseil des Présidents de Ligues par l'intermédiaire d'Alain Jourdan. Le bilan des différents avis sera fait lors de la réunion du Comité Directeur des 10 et 11 février.

5.2 – Georges Format présente les premières propositions émanant des groupes de travail sur les thèmes transversaux.

##### a) Obligations

Georges Format exprime que le concept actuel, en décalage avec les modes de fonctionnement en place, qui créent des tensions regrettables entre l'étage national et les autres niveaux, induit une thématique fondée sur des approches considérablement évolutives. Dès lors, de manière très symbolique, le terme « obligations » doit disparaître du vocabulaire et être remplacé par un vocable ou une expression plus en rapport avec le concept général de développement, à partir d'exigences minimales dans les domaines traditionnels : sportif, technique, arbitrage. Mais, au-delà, d'autres paramètres doivent être intégrés dans le projet, qui seront des indicateurs complémentaires, identifiant l'investissement du club.

A l'issue de cette intervention, André Amiel souhaite qu'un document reprenant l'ensemble des propositions soit rapidement diffusé aux membres du Conseil d'Administration.

Christian Liénard, membre du groupe de travail, s'étonne que des propositions puissent être faites sans que le groupe n'ait été réuni et sans qu'il y ait eu débat. Il regrette qu'un document sur ce sujet qu'il a adressé à Jacques Charlet, pilote du groupe, n'ait pas été

pris en compte. Georges Format répond qu'une réunion du groupe de travail est prévue le 8 décembre pour débattre des propositions élaborées par Jacques Charlet. Joël Delplanque suggère que, lors de cette réunion, le groupe travaille sur la base de trois documents : celui de Jacques Charlet, celui de Christian Liénard, et un document de Jean-Claude Moreau, qui a lui aussi apporté une contribution au projet.

##### b) Proportionnalité hommes/femmes

Georges Format présente les résultats d'une enquête réalisée par Marie-Christine Biojout auprès des Ligues (13 réponses), des Comités (35 réponses) et des clubs (1153 réponses), qui montre que :

-16 % des Présidents de club, 53 % des secrétaires généraux et 45 % des trésoriers sont des femmes,

- 26 % des membres des Conseils d'Administration des Comités et 29 % des membres de leurs Bureaux Directeurs sont des femmes,

- 21 % des membres des Conseils d'Administration des Ligues et 19 % des membres de leurs Bureaux Directeurs sont des femmes.

Marie-Christine Biojout a échangé avec les membres de son groupe pour établir une série de dix principes dont la déclinaison serait susceptible de permettre de participer à la réussite de l'objectif recherché :

1) s'orienter le plus rapidement possible vers une proportionnalité lors des rassemblements des instances (assemblées générales des Comités, des Ligues et de la FFHB).

2) mise en place au sein de la FFHB d'un groupe relais « ensemble pour la parité ».

3) rencontrer les femmes dirigeantes des Ligues, des Comités et des clubs.

4) mise en place de formations pour les femmes dirigeantes.

5) mise en place d'une campagne de communication.

6) veiller à l'application des statuts

7) s'orienter vers la proportionnalité dans toutes les organisations de manifestations.

8) s'orienter vers un changement du mode de fonctionnement (positionnement des réunions dans des créneaux horaires mieux adaptés à la vie familiale, par exemple).

9) habituer les jeunes filles à devenir dirigeantes le plus tôt possible (moins de 16, moins de 18).

10) profiter de l'opportunité du Mondial féminin 2007 pour d'ores et déjà avoir la proportionnalité dans les structures d'organisation.

##### c) Réorganisation des vœux

Georges Format présente le résultat de la réflexion menée par le groupe de travail piloté par Alain Jourdan. La circulation des vœux sollicite l'ensemble des instances dirigeantes mais, aussi, le Conseil des Présidents de Comité, le Conseil des Présidents de Ligue et le groupe de coordination. La contribution recherchée de chacun vise à déboucher sur un consensus à l'égard des propositions, ce qui permettra un déroulement de l'assemblée générale plus serein, plus profitable aux réflexions, aux échanges, aux débats. Une plus grande concertation et une synergie plus importante dans la préparation de l'assemblée générale fédérale conditionneront une plus grande rapidité et efficacité, permettant, notamment, la diffusion du document préparatoire dans des conditions de stress diminuées.

Georges Format indique que, dans le cadre de sa mission, il réunira les Présidents de commission début 2006, pour organiser les propositions reçues, les harmoniser et déboucher sur un document préalable de synthèse, avec navettes avec le Conseil des Présidents de Ligue et le Conseil des Présidents de Comité, préfigurant le document final, soumis au Conseil d'Administration précédant l'assemblée générale.

##### d) Cumul des mandats

Georges Format présente le résultat de la réflexion menée par le groupe de travail piloté par Jean-Paul Renaud. Le groupe s'est principalement attaché, dans un premier temps, à définir les notions de mandat électif et de fonction non élective.

- Mandat électif : « Mandat s'exerçant pour une durée statutaire donnée à un licencié de la FFHB suite à une élection intervenue lors d'une assemblée générale. »

Cette définition ne concerne que les instances fédérales (Comité, Ligue, Fédération) et internationales (EHF, IHF). Les responsabilités exercées au sein des clubs ou d'organismes sportifs divers (CDOS, CROS, CNOSF, OMS...) ne sont pas à prendre en compte dans les règles de cumul.

- Fonction non élective : « Toute responsabilité accordée par une instance fédérale ou internationale suite à des compétences personnelles objectives (s'appuyant soit sur des qualifications, soit sur des formations régulières) permettant à son titulaire d'être le représentant de cette instance durant une période donnée (au minimum une saison) »

Cette définition ne peut être « lisible » que si elle est accompagnée de la liste des fonctions à prendre en compte. Le groupe a ainsi établi une première liste indicative de fonctions à ne pas retenir comme fonctions non électives (fonctions directement liées au jeu, fonctions exercées « es qualité », fonctions temporaires, certaines fonctions liées à un organisme disciplinaire) et de fonctions à retenir comme fonctions non électives

(délégué, conseiller d'arbitres, membre de droit d'un conseil d'administration, membre de commission). La discussion est bien sûr encore ouverte sur ce sujet, en particulier en ce qui concerne les membres de commission, pour lesquels plusieurs solutions restent envisageables.

L'application de la règle, en toute logique très ferme au plan national, devrait s'assouplir au sein des structures départementales, dont la population d'adhérents est quelquefois modeste, générant mécaniquement un potentiel réduit de dirigeants.

Il semblerait que cette modulation transversale ne concerne que très peu, voire pas du tout, l'étage régional mais dont l'osmose avec l'étage fédéral rentre dans le champ des interrogations. Demeurent à finaliser les modalités de la mise en œuvre de cette règle qui, à l'évidence, conditionne le renouvellement des ressources humaines et leur adaptation à l'environnement contemporain.

A l'issue de l'intervention de Georges Format, le Président André Amiel rappelle que la première priorité concerne la réforme du dispositif des obligations.

## 6 – Affaires juridiques

Le Président André Amiel et Jacques Bettenfeld font le bilan des affaires closes et en cours.

**6.1** – Suite à un accident subi lors d'un match de Handball en 1988, Mlle C. avait assigné la FFHB pour obtenir réparation de son préjudice, considérant que la FFHB ne l'avait pas suffisamment informée des garanties offertes par le contrat d'assurance fédéral. Après deux arrêts de cassation, en 1997 puis 2002, la cour d'appel de Toulouse a, par arrêt du 6 septembre 2005, débouté Mlle C. de ses demandes à l'encontre de la FFHB. La cour a, en effet, jugé que le préjudice causé à Mlle C. ne pouvait être qu'une perte de chance, dont elle ne rapporte cependant pas la preuve. La cour a également débouté la compagnie d'assurance de sa demande de dommages et intérêts à l'encontre de la FFHB.

**6.2** – Deux affaires sont actuellement pendantes devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise :

- l'une concerne la demande d'indemnisation présentée par le club de Livry-Gargan suite aux arrêts du 8 avril 2003 de la cour administrative d'appel de Paris ayant confirmé l'annulation des décisions fédérales de septembre et octobre 2001 refusant de qualifier trois joueurs du club, évoluant en D1 masculine et percevant par ailleurs des indemnités d'assurance chômage au titre d'une ancienne activité de handballeur.

- l'autre concerne la demande présentée par le club de Villepinte tendant à l'annulation de la décision du jury d'appel du 23 juillet 2004 l'ayant exclu du secteur Elite pour la saison 2004/2005.

Les deux audiences pour ces affaires ont eu lieu le 3 novembre 2005.

**6.3** – Comme il s'y est engagé à l'assemblée générale de Montpellier, le Président André Amiel fait le point sur l'évolution de la situation des placements, effectués en 2002 et 2003 et qui sont apparus à risques au cours de l'exercice 2004. La brigade financière de Paris, avec laquelle la Fédération est en relation permanente, suit le dossier. Le premier placement est dans une impasse. Pour le second placement, un interlocuteur, de rendez-vous en rendez-vous, fait traîner l'affaire.

## 7 - Finances

### 7.1 – Contrôle fiscal

Depuis le 13 octobre dernier, la FFHB fait l'objet d'une vérification de comptabilité par la Direction Générale des Impôts sur les exercices 2002, 2003 et 2004.

Cette vérification concerne principalement l'ensemble des déclarations fiscales (TVA, taxe sur les salaires...). Il est probable que les conclusions de l'inspecteur des impôts soient déposées avant le 31 décembre 2005 pour les trois années.

Depuis la parution de l'instruction du 15 septembre 1998 relatives à la fiscalité des associations, de tous les textes et jurisprudences qui sont venus depuis la compléter, et compte tenu des remarques effectuées par l'inspecteur, l'enjeu pour la Fédération concerne essentiellement la remise en cause de l'exonération des impôts commerciaux et à la requalification éventuelle d'une partie de l'activité fédérale comme devant être assujettie à l'ensemble de ces impôts. Les conséquences de cette interprétation, si elle était retenue, seraient aussi bien financières que stratégiques (impact sur les stratégies d'aides, de développement, de partages de projets avec les Ligues, les Comités et les clubs...), mais aussi organisationnelles (processus d'optimisation fiscale, formation des personnels, management...) ou morales.

La Fédération considère que l'ensemble de son activité est gérée de façon désintéressée, qu'elle ne vient en aucune façon concurrencer une entreprise commerciale. Compte tenu de l'état non encore abouti de ce contrôle, il est nécessaire d'attendre les conclusions écrites de l'inspecteur, en préparant l'argumentation destinée à montrer le bien fondé du mode de gestion de l'activité fédérale.

### 7.2 – Fonds de Mutualisation pour l'Emploi

Monique Ansquer présente la situation de la gestion du fonds de mutualisation pour l'emploi. Comme chaque année, il a été procédé à sa répartition, en essayant de respecter les délais fixés, malgré les retards, les oublis et autres turpitudes... Ainsi, dès le mois d'avril, les Ligues et Comités ont perçu une somme équivalente à 50% de celle qui leur avait été attribuée la saison précédente.

La complexité du dossier a conduit le groupe ad'hoc à adopter une règle quasi mathématique dont les grands principes ont été exposés dans le courrier qui accompagnait le dossier de conventionnement. Les quelques pondérations effectuées ont respecté ces principes. Comme annoncé à plusieurs reprises les Ligues engagées dans l'opération Développement Formation Emploi ont été primées (malgré tout de façon modeste au regard de l'investissement demandé) Le montant du fond de mutualisation pour l'emploi est passé de 340 K€ en 2004 à 552 K€ en 2005 soit une augmentation de 65%.

A noter que l'aide aux Ligues ultramarines a été considérablement accrue et s'élève désormais à 30 K€.

Lors du débat qui suit cette intervention, l'intérêt du dispositif est confirmé dans la mesure où il n'y a pas, ou peu, de disparitions de postes et où les critères de répartition sont clairs. Il est toutefois réaffirmé que les postes pérennisés doivent contribuer au développement du Handball et que le dispositif doit être évalué en fonction de ses résultats, même si sa réussite ne doit pas se chiffrer uniquement en nombre de licenciés. Une bonne communication sur les objectifs et les contenus du dispositif reste indispensable.

### 7.3 – Exécution budgétaire 2005

Alain Koubi et Oliver Mangin présentent un bilan de l'exécution budgétaire au 31 octobre 2005 (annexe 2).

A noter :

- qu'en l'absence de situation de référence à fin octobre 2004, la comparaison entre 2004 et 2005 est effectuée entre octobre 2005 et décembre 2004, donc sur des périodes différentes,

- que les produits 2005 sont réalisés à près de 90% par rapport au budget prévisionnel, alors que les charges ne le sont qu'à environ 75%, mais que beaucoup d'écritures sont à passer (aides personnalisées, prime d'assurance, écritures d'inventaires, ...),

- et que, donc, le résultat affiché fin octobre n'est pas représentatif de ce que sera le résultat de l'exercice.

**La séance est levée à 20h30.**

**Samedi 3 décembre 2005**

**La séance est ouverte à 10h.**

## 7 – Finances (suite)

**7.4** – Le Conseil d'Administration adopte le règlement actualisé du Fonds d'Investissement Fédéral (annexe 3). Ce règlement sera présenté à l'assemblée générale fédérale d'avril 2006.

**7.5** – Le Conseil d'Administration prend connaissance de la maquette du guide financier, troisième fascicule de l'annuaire fédéral (avec les textes réglementaires et le guide sportif). L'objectif de ce guide financier est, d'une part, de supprimer de tous les autres documents toutes les indications tarifaires qu'ils comprennent et, d'autre part, de diffuser plusieurs textes relatifs au domaine financier (cahiers des charges pour l'organisation de compétitions déléguées, procédures budgétaires fédérales, règlement du fonds d'investissement fédéral, modèle de plan comptable, ...).

**7.6** – Conformément à l'article 37.a) des règlements généraux, le Conseil d'Administration approuve le cahier des charges en vue de conclure, après mise en concurrence, un contrat collectif s'assurance conformément aux dispositions de l'article 38.1 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

## 8 – Situation en Guyane

Marcel Dijoux rend compte de sa mission dont l'objet était de représenter la FFHB à l'assemblée générale constitutive du Comité régional de Guyane qui s'est tenue le 26 novembre, suite à la liquidation judiciaire de la Ligue. Les statuts du nouvel organisme régional ont été adoptés et le nouveau Conseil d'Administration a été élu, de même que le président, Monsieur Sylvio Letard, auquel le Conseil d'Administration de la FFHB adresse ses félicitations et ses encouragements. Le Conseil d'Administration adresse ses remerciements à Madame Dominique Laisie pour la qualité de son investissement dans la conduite du processus qui a permis de relancer l'activité Handball dans ce département d'outre – mer. Il mandate Michel Persiaux pour représenter la FFHB à la prochaine assemblée générale qui doit se tenir fin décembre pour adopter le règlement intérieur et le budget.



## 9 – Ressources humaines

Le Conseil d'Administration entend une intervention de Jean Dimeo, Directeur de la Fédération Nationale des Clubs Omnisports et membre du COncil Social du MOUvement Sportif, sur la mise en œuvre de la Convention Collective Nationale du Sport (annexe 5).

## 10 – Lutte contre le dopage

Laurent Jançon rappelle la règle relative à la publicité des sanctions en matière de dopage : La FFHB applique le règlement disciplinaire issu du règlement type du Ministère chargé des sports, qui prévoit la publicité des sanctions dans Handinfos, et qui n'interdit pas de faire figurer les mentions patronymiques. Celles-ci sont donc publiées sauf si l'intéressé demande à bénéficier de l'anonymat pour que cette publicité ne porte pas atteinte à sa vie privée. Cette procédure peut effectivement conduire à des situations inégales, lorsque le sportif ne se présente pas devant la commission, ou lorsqu'il omet de demander l'anonymat. Le CPLD, saisi des affaires non traitées, ou en souffrance, publie systématiquement les mentions patronymiques sur son site Internet. L'IFH, à laquelle sont transmises les décisions fédérales, publie également les mentions patronymiques dans son bulletin officiel. La FFHB s'étonne toutefois que seules les décisions françaises soient publiées dans ce bulletin. La FFHB a donc décidé, dans l'attente d'un nouveau texte à paraître après la transformation prochaine du CPLD en APLD (Agence de Prévention et de Lutte contre le Dopage), et donc d'un lissage des réglementations par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage), de s'en tenir aux textes publiés, et d'attirer l'attention des sportifs concernés sur ce point du règlement dans sa convocation devant l'instance disciplinaire.

## 11 – Assises du Handball

11.1 – Joël Delplanque et Jean-Pierre Feuillan présentent l'avancement de l'organisation des assises du Handball les 23, 24 et 25 juin 2006.

Le site retenu est le site de Seignosse (Landes). Les contenus seront définis en fonction du résultat de l'enquête réalisée par la Sofres. Cette enquête a été conduite :

- auprès de 824 personnes de 15 à 65 ans (grand public) les 22 et 23 novembre ;
- auprès de 611 licenciés et dirigeants du 22 novembre au 2 décembre.

Le rapport analytique de cette enquête sera fourni mi-janvier. A compter de cette date, les travaux sur les contenus seront engagés et portés à la connaissance des Ligues afin qu'elles puissent composer leur délégation en conséquence. Les présidents de Ligue membres du Conseil d'Administration ont souligné l'importance de pouvoir disposer de ces éléments dans les meilleurs délais.

11.2 – Suite à la demande d'une Ligue de pouvoir bénéficier d'un représentant par club, le Conseil d'Administration confirme que la composition de chaque délégation devrait être élargie à des personnes proches du Handball, pas nécessairement licenciées, de manière à offrir une possibilité d'expression aussi large que possible. Dans ces conditions, il souhaite s'en tenir aux règles énoncées, soit une délégation de 40 personnes par Ligue. Toutefois, au cas où une Ligue ne souhaiterait pas, ou ne pourrait pas, constituer une délégation de cette importance, une partie de son contingent pourrait bien sûr être portée au bénéfice d'une autre Ligue. Ce sujet pourrait utilement être abordé par la prochaine réunion du Conseil des Présidents de Ligue.

**La séance est levée à 12h30.**

